

DELIBERATION DU SIAEP PRESLY / ENNORDRES

Séance du 19/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
6	6	6

L'an 2026, le 19 Février à 18:00, le Conseil Syndical du SIAEP s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREAU Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux membres du conseil syndical le 13/02/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mmes : PRUNIER Cathy, ROQUES Catherine, MM : CORNUEL Patrick, DE POMMEREAU Emmanuel, LOHSE Philippe, MOREAU Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
VIERZON
Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROQUES Catherine

2026-06 – Fongibilité des crédits 2026

Monsieur le président rappelle aux membres du conseil syndical que le référentiel M49 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical:

- **AUTORISE Monsieur le président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles en section d'exploitation soit $105\,460.78 \times 7.5\% = 7\,909.55\text{€}$ et 7.5% des dépenses en section d'investissement soit $646\,871.41\text{€} \times 7.5\% = 48\,515.35\text{€}$.**

- Donne tous pouvoirs à M. le président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/02/2026
Le Président
MOREAU Nicolas

Secrétaire de séance
ROQUES Catherine



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Nicolas Moreau", written over a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Catherine Roques", written over a horizontal line.

Transmis au contrôle de légalité le 3/03/2026
Publication sur le site internet de la commune le 4/03/2026

Acte à classer

SIAEP2026-06

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-03T16-00-36.00 (MI267979584)

Identifiant unique de l'acte : 018-211801857-20260219-SIAEP2026-06-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Fongibilité des crédits 2026

Date de décision : 19/02/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Décisions budgétaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [SIAEP fongibilité des crédits 2026.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/03/26 à 16:00

Par [SESTRE Corinne](#)

Transmis

Date 03/03/26 à 16:00

Par [SESTRE Corinne](#)

Accusé de réception

Date 03/03/26 à 16:06

